

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 30 Janvier 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Trente du mois de Janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-Trois du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme. Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et trois procurations.

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme BERNAD Nathalie ;
Mme CUILHE Sandrine ;
Mme DELANNOY Delphine ;

Excusés : M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme Baron Marie-Paule ;
Mme DUBARRY Béatrice a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean ;
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique ;

Mme COLORADO Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2024 étant approuvé.

Délibération N° D5/2025

Code 7-5

Subvention au programme « Les Cadets de la Défense »

Exposé des motifs :

Mme le Maire expose que le programme des « Cadets de la Défense » est un programme civique conjoint entre l'Education nationale et le Ministère des Armées afin de recevoir des jeunes collégiens et lycéens, hors temps scolaires, afin de réaliser des activités éducatives, citoyennes, sportives et ludiques, ainsi par exemple le passage du brevet de secourisme, encadrées par des militaires d'active, de réserve et des enseignants volontaires. 7 jeunes Souessois sont bénéficiaires du programme.

Le centre de Tarbes souhaite emmener ses bénéficiaires en voyage éducatif à Paris, afin notamment, de leur faire visiter l'Assemblée nationale, le Sénat ou encore les Invalides. Il sollicite, à ce titre, le concours de la commune

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € par jeune Souessois bénéficiaire, soit 1 050 € si les 7 jeunes participent au voyage.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°D33/2024 en date du 26 Juin 2024 portant Règlement d'attribution des subventions municipales ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Considérant la demande de subvention émise par le centre Départemental des Cadets de la Défense et son objet ;

Considérant que l'action des Cadets de la Défense est d'intérêt général ;

Oùï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'attribuer au centre Départemental des Cadets de la Défense une subvention d'un montant de 1 050 € en vue de l'organisation d'un voyage éducatif à Paris pour ses bénéficiaires.

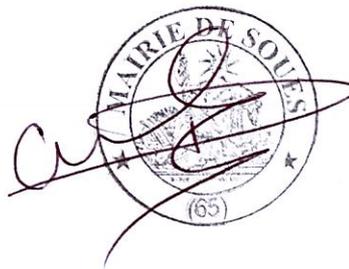
Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2025.

Article 3 :

Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,
Danièle CORONADO